



Avant programme du C.S.O. National

« LE GRAND JUMPING D'AUTOMNE »

Lieu : Club 114 - La Soukra

Date : 03 et 04 Novembre 2012

Dotation financière globale : 2.600 dinars



1. CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants:

- Règlement Général de la FEI, 23^{ème} édition, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012
- Règlement FEI des Concours de Saut d'Obstacles, 24^e édition, en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2012
- Règlement vétérinaire, 12^{ème} édition, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Directeur du concours :

Nom : Mr. Ikbel BEDOUI

Relations avec les cavaliers et clubs invités :

Nom : Mr. Ghazi ELLOUZE

Téléphone : +216 22 837 697

Secrétariat du concours :

Nom : Mme Martine MOULARD

Téléphone : +216 23 473 803

Télécopieur : +216 71 791 910

E-mail : club114@topnet.tn

3. OFFICIELS DU CONCOURS

Jury de terrain :

Président : Mohamed CHAOUACHI

Membre : Amor AOUIDA

Membre : Bilel KAMMOUN

Commissaire au paddock :

Commissaire en chef: Nelly GOMES

Commissaire : Mélanie LEUMAIRE

Commissaire : Abderrazek BOUSSAID

Commission Vétérinaire :

Président : Dr. Yassine MOTEMRI

Chef de Piste :

Chef de piste : Abdellatif MARZOUGUI

Chef de piste adjoint (stagiaire): Mohamed EL OUALLANI

Médecin du concours :

Dr. Driss BEN SOUDA

Maréchal-ferrant :

Mohamed Salah AYADHI

4. CONDITIONS SPECIFIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 65 x 45 m environ

Nature : Gazon

PISTES D'ENTRAINEMENT

Dimensions : 45 x 60 m environ

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

Olaf Peterson

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

Fédération Tunisienne des Sports Equestres.



PROGRAMME DU CONCOURS

Samedi 03 Novembre 2012

- 14 :30 heures Epreuve N°1 – Epreuve préparatoire 1 - A au chrono avec barrage – Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - Haut. Max. 0,80 m. – Prix en nature
- 16 :00 heures Epreuve N°2 – CSO* - Difficulté progressive au chronomètre – Haut. Max. 1,05 m. – Dotation financière : 400 dinars
- 18 :00 heures Epreuve N°3 – CSO*** - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 1,20 m. – Dotation financière : 600 dinars

Dimanche 4 Novembre 2012

- 10 :30 heures Epreuve N°4 – CSO* - Epreuve en deux phases – Haut. Max. 1,05 m. – Dotation financière : 400 dinars
- 14 :30 heures Epreuve N°5 – Jeunes chevaux – A sans chrono sans barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Dotation financière : 200 dinars
- 15 :30 heures Grand Prix des Poneys – Epreuve préparatoire 2 - Poneys et Cavaliers moins de 14 ans - A au chrono avec barrage – Haut. Max. 0,90 m. – Prix en nature.
- 17 :00 heures Grand Prix du Jumping d'Automne – CSO*** -2 manches avec barrage - Manche 1 : A sans chrono, Haut. Max. 1,20 m. - Manche 2 : A avec chrono - Haut. Max. 1,30 m. – Dotation financière : 1.000 dinars

ENGAGEMENT

Ne sont autorisés à participer au concours que les chevaux pucés et enregistrés auprès de la F.T.SE. Ils devront être accompagnés pendant tout le concours de leurs documents d'identification qui pourront être demandés à tout moment par le jury.

Les engagements au concours doivent obligatoirement être faits avant jeudi 1^{er} novembre minuit sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com.

Le droit d'engagement est fixé à **vingt cinq (25) dinars** par concurrent et par épreuve. Le règlement des engagements doit s'effectuer auprès du secrétariat du concours au Club 114 au plus tard le samedi 3 novembre à 12 :00 heures.

Ce droit d'engagement sera majoré et porté à **quarante (40) dinars** pour les engagements reçus après la date limite de règlement.



5. REGLEMENT DETAILLE DU CONCOURS

EPREUVE N°1 – Epreuve préparatoire 1 – PONEYS

Samedi 03 Novembre 2012 – 14:30 h.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys âgés de 4 ans ou plus. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus de deux (2) cavaliers.

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2012 et titulaires d'une licence Qualification.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 0,80 m.

Largeur maxi : 0,90 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :**

Prix en nature pour les cinq premiers classés.

EPREUVE N°2 – CSO *

Samedi 03 Novembre 2012 – 16:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de quatre ans et plus. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Qualification ou Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Difficulté progressive au chronomètre sans barrage (article 269.5)

Hauteur max. : 1,05 m. Joker : 1,15 m.

Largeur maxi : 1,15 m. Joker : 1,25 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière :** Quatre cent (**400**) dinars

Premier : cent trente (**130**) dinars

Deuxième : quatre vingt (**80**) dinars

Troisième : soixante (**60**) dinars

Quatrième : quarante (**40**) dinars

Cinquième et suivants : voir Annexe – Répartition des prix entre les classés.

Le nombre de concurrents classés sera égal au nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve si ce dernier nombre est inférieur à 12. Le nombre de concurrents classés sera égal à 12 si le nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve est compris entre 12 et 48.



EPREUVE N°3 – CSO***

Samedi 03 Novembre 2012 – 18:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de cinq ans et plus sauf jeunes chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 1,20 m.

Largeur maxi : 1,30 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière** : Six cent (**600**) dinars

Premier : deux cent (**200**) dinars

Deuxième : cent vingt (**120**) dinars

Troisième : quatre vingt dix (**90**) dinars

Quatrième : soixante (**60**) dinars

Cinquième et suivants : voir Annexe – Répartition des prix entre les classés.

Le nombre de concurrents classés sera égal au nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve si ce dernier nombre est inférieur à 12. Le nombre de concurrents classés sera égal à 12 si le nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve est compris entre 12 et 48.

EPREUVE N°4 – CSO*

Dimanche 04 Novembre 2012 – 10:00 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux chevaux âgés de quatre ans et plus. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Qualification ou Compétition

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Epreuve en deux phases **à temps différé** (article 274-5.6). Le classement est obtenu selon les pénalités des deux phases et en cas d'égalité de pénalités selon le temps de la deuxième phase.

Hauteur max. : 1,05 m.

Largeur maxi : 1,15 m.

Vitesse : 350 m/mn.

- **Dotation financière** : Quatre cent (**400**) dinars

Premier : cent trente (**130**) dinars

Deuxième : quatre vingt (**80**) dinars

Troisième : soixante (**60**) dinars

Quatrième : quarante (**40**) dinars

Cinquième et suivants : voir Annexe – Répartition des prix entre les classés.

Le nombre de concurrents classés sera égal au nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve si ce dernier nombre est inférieur à 12. Le nombre de concurrents classés sera égal à 12 si le nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve est compris entre 12 et 48.



EPREUVE N°5- Jeunes chevaux

Dimanche 04 Novembre 2012 - 14:30 Heures

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux Jeunes chevaux tels que définis par le règlement de la FTSE. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A sans chronomètre et sans barrage.

Hauteur max. : 0,90 m.

Largeur maxi : 1,00 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :** Deux cent (200) dinars

La dotation sera répartie en parts égales entre tous les concurrents ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 dinars/concurrent.

GRAND PRIX DES PONEYS - Epreuve préparatoire 2

Dimanche 04 Novembre - 15:30 h.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux poneys âgés de 4 ans ou plus. Seront considérés comme poneys et autorisés à prendre part à ce concours les chevaux présentant une hauteur maximum au garrot de 1,49 m. Un cavalier peut monter plusieurs poneys. Un même poney ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Chevaux et cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est réservé aux cavalier(e)s âgés de moins de 14 ans au 1^{er} Janvier 2012 et titulaires d'une licence Qualification ou Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème : Barème A au chrono avec barrage (article 238-2.2)

Hauteur max. : 0,90 m.

Largeur maxi : 1,00 m.

Vitesse : 325 m/mn.

- **Dotation financière :**

Prix en nature pour les cinq premiers classés.



GRAND PRIX DU JUMPING D'AUTOMNE – CSO***

Dimanche 04 Novembre 2012 – 17:00 h.

- **Chevaux autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert à toutes catégories de chevaux de six ans et plus sauf jeunes chevaux. Un cavalier peut monter plusieurs chevaux. Un même cheval ne peut être monté par plus d'un cavalier.

- **Cavaliers autorisés à participer :**

Ce concours est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence Compétition.

- **Barème, cotes des obstacles et vitesse :**

Barème 273.3.5 - Deux manches avec barrage. La première manche se déroulera selon le barème A sans chronomètre. La seconde manche se déroulera selon le barème A au chronomètre. En cas d'égalité de la totalisation des pénalités des deux manches, un barrage au chronomètre départagera les concurrents pour la première place du classement. Le temps de la seconde manche départagera les concurrents pour les places suivantes du classement. Les cavaliers éliminés lors de la première manche ne pourront pas prendre part à la seconde manche.

Manche 1 :

Hauteur max.	: 1,20 m.
Largeur maxi	: 1,30 m.
Vitesse	: 350 m/mn.

Manche 2 :

Hauteur max.	: 1,30 m.
Largeur maxi	: 1,40 m.
Vitesse	: 350 m/mn.

- **Dotation financière** : Mille (1.000) dinars

Premier	: trois cent trente (330) dinars
Deuxième	: deux cent (200) dinars
Troisième	: cent cinquante (150) dinars
Quatrième	: cent (100) dinars
Cinquième et suivants	: voir Annexe – Répartition des prix entre les classés.

Le nombre de concurrents classés sera égal au nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve si ce dernier nombre est inférieur à 12. Le nombre de concurrents classés sera égal à 12 si le nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve est compris entre 12 et 48.

6. PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'ORGANISATEUR

- Un espace muni d'anneaux d'attache ainsi qu'un point d'abreuvement et de douche pour les chevaux seront mis à la disposition de tous les concurrents pendant les deux jours du concours de 8 :00 heures à 20 :00 heures uniquement. Tous les chevaux doivent être munis de licols. Les chevaux devront en permanence rester sous la surveillance de leurs palefreniers et sous leur entière responsabilité. Il en est de même pour tout leur matériel.
- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'Organisateur les deux jours du concours.



7. DIVERS

ASSURANCES

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux dommages susceptibles d'être causés à des tiers par les cavaliers ou leurs chevaux. Les cavaliers et les propriétaires des chevaux sont seuls responsables des dommages susceptibles d'être causés à des tiers par eux-mêmes, ainsi que par leurs chevaux. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier et propriétaire de cheval de contracter une assurance en responsabilité civile (RC) avec une couverture suffisante et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant aux accidents dont les cavaliers, les chevaux, les palefreniers et chefs d'équipe seraient susceptibles d'être victimes. Il est donc vivement recommandé aux cavaliers, propriétaires de chevaux et clubs de contracter une police d'assurance accidents et de veiller à maintenir cette police en vigueur à la date du concours.

SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux, ...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ces dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire du concours pourra prononcer dans de telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

RECLAMATIONS

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée à la Commission d'Appel avant la remise des prix de l'épreuve accompagnée d'une caution de 50 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

8. CODE DE CONDUITE FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.



Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

ANNEXE : REPARTITION DES PRIX ENTRE LES CLASSES

Chart 2: Prize money distribution with **33%** of prize money offered to the winner

N° of starters	up to 11	12-48		over 48	
N° of prizes	Same as the number of starters who finish the competition	12		more than 12	
Prize money	40'000	40'000.-		40'000.-	
		%		%	
winner		33	13'200	33	13'200
2		20	8000	20	8000
3		15	6000	15	6000
4	All athletes having completed the competition receive prize money, to be distributed according to the percentages at right from the 1 st placed to the last placed athlete. The remaining prizes, i.e. the prizes foreseen up to 12 th place, are then distributed in descending order starting again with the 1 st placed athlete until there are no more prizes to be distributed.	10	4000	10	4000
5		6	2400	6	2400
6		4.5	1800	4.5	1800
7		3	1200	3	1200
8		2.5	1000	2.5	1000
9		2	800	2	800
10		2	800	2	800
11	1	400	1	400	
12	n/a	1	400	1	400
total	40'000	100	40'000	100	40'000
*Examples:				OC must provide additional prizes for the remaining placed athletes to fulfil quota of one prize per four athletes. The amount to be given to each of these athletes is to be stated in the Schedule.	
<p>5 athletes: winner gets the prize for 1st (33%) and the other athletes get the relevant percentages down to the last athlete, i.e. 5th place (6%). The prize for 6th (4.5%) is then given to the winner, the prize for 7th (3%) is given to the 2nd placed athlete, the prize for 8th (2.5%) is given to the 3rd placed athlete, the prize for 9th (2%) is given to the 4th placed athlete and the prize for 10th (2%) is given to the 5th placed athlete. The prize for 11th (1%) is then given to the 1st placed athlete and the prize for 12th (1%) is given to the 2nd placed athlete.</p> <p>10 athletes: winner gets prize for 1st (33%) and 11th (1%), second placed gets prize for 2nd (20%) and 12th (1%); the remaining athletes receive the prize money for their placing as per the percentages from 3rd to 10th place.</p>					

updated 17 October 2011